
Jour de séance 16

le vendredi 17 novembre 2017

9 h

Prière.

Le président accueille à la Chambre des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec membres de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec : M. Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme ; M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et M^{me} Sylvie D'Amours, députée de Mirabel. Le président accueille aussi M. Daniel Cloutier, chef du protocole.

M. Holder, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 novembre 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le rapport décrit les travaux du comité au cours des deuxième et troisième sessions de la 58^e législature.

En outre, le rapport comprend des recommandations concernant la politique du gouvernement sur les rapports annuels.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Trevor Holder, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 17 novembre 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le présent rapport décrit les travaux du comité au cours des deuxième et troisième sessions de la 58^e législature.

Le comité mentionne que M. Holder, président, M. Chiasson, vice-président, et M. Coon, chef du tiers parti, ont travaillé en collaboration pour établir un ordre du jour des réunions du comité.

le 15 décembre 2015

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les volumes III (audit financier) et IV (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2015. Le volume III porte sur des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des observations sur les régimes de retraite, l'administration des fonds recueillis par les écoles et l'audit financier de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick. Le volume IV présente les rapports de performance achevés en 2015 et portant sur la dette publique et l'édifice du Centenaire, ainsi que le suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.

le 15 juin 2016

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2016. Le volume présente les rapports de performance achevés en 2016 et portant sur les foyers de soins, les services du curateur public et les associations de foires agricoles.

le 14 septembre 2016

Le Bureau du vérificateur général coordonne pour le comité un atelier organisé par CCAF-FCVI Inc. (renommé Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation en 2017) et portant sur les principes fondamentaux d'une surveillance efficace. La FCAR assure des travaux de surveillance parlementaire qui reposent sur un programme de recherche, le recensement des bonnes pratiques ainsi que des outils et des ateliers de perfectionnement conçus pour aider les comités de surveillance à améliorer leur efficacité.

Le comité tient trois réunions en octobre 2016. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions :

le 4 octobre 2016

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Témoin : Jean-Marc Dupuis, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 5 octobre 2016*Ministère de la Santé*

Témoïn : Tom Maston, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 7 octobre 2016*Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture*

Témoïn : Kelly Cain, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 26 octobre 2016

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume II (audit conjoint de la Société des loteries de l'Atlantique) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2016. Le volume présente les résultats d'un audit conjoint de la Société des loteries de l'Atlantique effectué par les quatre vérificatrices générales et vérificateurs généraux du Canada atlantique.

le 29 novembre 2016

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les volumes III (audit de performance) et IV (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2016. Le volume III présente le rapport de performance achevé en 2016 et portant sur la salubrité des viandes dans le cadre du programme d'inspection des locaux destinés aux aliments, du ministère de la Santé, ainsi que le suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs. Le volume IV porte sur des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des observations sur les régimes de retraite, les foyers de soins et l'état des finances de la province.

Le comité tient quatre réunions au cours des mois de novembre et de décembre 2016. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions :

le 29 novembre 2016*Secrétariat des affaires autochtones*

Témoïn : Patrick Francis, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 30 novembre 2016*Ministère des Finances*

Témoïn : Nicole Picot, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 1^{er} décembre 2016*Ministère du Développement social*

Témoïn : Craig Dalton, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

La motion suivante, proposée par M^{me} Shephard, est adoptée pendant la réunion :

que le président du Comité permanent des comptes publics écrive une lettre au président du Comité permanent des corporations de la Couronne lui demandant que des responsables de Services Nouveau-Brunswick comparaissent sur-le-champ devant ce dernier comité pour répondre à des questions concernant le contrat attribué en octobre 2014 à la Croix-Rouge canadienne, lequel avait trait à la gestion des services fournis dans le cadre du Programme de convalescence et de réadaptation.

le 2 décembre 2016*Ministère de la Justice et de la Sécurité publique*

Témoïn : Johanne C. Bray, c.r., sous-ministre

Exercices à l'étude : Justice, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ; Sécurité publique, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

Cabinet du procureur général

Témoïn : Lee Bell-Smith, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

le 20 juin 2017

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2017. Le volume présente les rapports de performance achevés en 2017 et portant sur un contrat de services consultatifs du ministère du Développement social et sur les initiatives du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et d'Énergie NB en matière de changements climatiques.

Le Comité permanent des comptes publics se réunit après l'ajournement de la séance mixte.

La motion suivante, proposée par M. Jeff Carr, est adoptée pendant la réunion :

que le comité appuie toutes les recommandations de la vérificatrice générale liées au volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick.

La motion suivante, proposée par M. Coon, est adoptée dans sa forme amendée pendant la réunion :

que le ministère du Développement social soit considéré comme une priorité lorsque les ministères sont appelés à comparaître devant le Comité permanent des comptes publics pour rendre compte des décisions prises concernant l'attribution de contrats de services consultatifs en 2013.

Le comité tient neuf réunions au cours des mois de septembre et d'octobre 2017. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions :

le 26 septembre 2017

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Témoignage : Jean-Marc Dupuis, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Témoignage : Kelli Simmonds, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

le 27 septembre 2017

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (suite du 26 septembre 2017)

Témoignage : Kelli Simmonds, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Témoignage : Michael Comeau, sous-ministre

Exercices à l'étude : Justice, 2015-2016 ; Sécurité publique, 2015-2016

le 28 septembre 2017

Cabinet du procureur général

Témoignage : Lee Bell-Smith, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Témoignage : Gérald Richard, sous-ministre ; John McLaughlin, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2014-2015, 2015-2016

le 29 septembre 2017

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Témoignage : Kelly Cain, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2014-2015, 2015-2016

le 3 octobre 2017

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume II (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2017. Le volume présente un examen spécial qui décrit en détail les constatations et les travaux exécutés pour traiter les questions restées

sans réponse dans le rapport de 2015 intitulé *Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie*.

le 10 octobre 2017

Ministère du Développement de l'énergie et des ressources

Témoin : Jean Finn, sous-ministre

Exercices à l'étude : Ressources naturelles, 2014-2015, 2015-2016 ; Énergie et mines, 2014-2015, 2015-2016

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Témoin : Jean Finn, sous-ministre

Exercices à l'étude : 2014-2015, 2015-2016

Secrétariat des affaires autochtones

Témoin : Bill Levesque, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

le 11 octobre 2017

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Témoin : Françoise Roy, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

Ministère des Finances

Témoin : Nicole Picot, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

Conseil du Trésor

Témoin : Gordon Gilman, sous-ministre

Exercices à l'étude : Ressources humaines, 2014-2015, 2015-2016

Ministère du Développement social

Témoin : Eric Beaulieu, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

le 12 octobre 2017

Ministère du Développement social (suite du 11 octobre 2017)

Témoin : Eric Beaulieu, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

le 13 octobre 2017

Ministère de la Santé

Témoin : Tom Maston, sous-ministre

Exercice à l'étude : 2015-2016

Travaux du comité

Habituellement, le comité examine le plus grand nombre possible de ministères et d'entités au cours d'une année donnée. Le comité indique avoir discuté de la possibilité de modifier la pratique courante pour mieux utiliser son temps. Plus précisément, les ministères devraient s'attendre à comparaître devant le comité

autant de fois que nécessaire dans une année donnée, mais certains ministères peuvent n'avoir besoin d'être examinés que tous les deux ans.

Politique sur les rapports annuels

Le comité constate une certaine tendance dans les rapports annuels de nombreux ministères. Les membres ont observé une réduction de la quantité de renseignements détaillés qui y étaient auparavant inclus.

La section 5.1 de la politique gouvernementale sur les rapports annuels (AD-1605) énonce ce qui suit relativement au contenu des rapports annuels :

a. Dans la mesure du possible, les ministères et les organismes doivent exposer clairement leurs objectifs généraux et spécifiques ainsi que leurs indicateurs de performance. Le rapport devrait préciser dans quelle mesure les programmes existants demeurent pertinents et si les objectifs ont été atteints. Il devrait également rendre compte de l'accueil que le groupe cible a réservé aux programmes.

[.....]

b. Tous les rapports annuels doivent comporter des tableaux exposant l'information financière relative aux réalisations et au budget, de même qu'un texte expliquant les écarts et autres données ayant trait aux résultats financiers.

Par conséquent, le comité recommande à la Chambre que les rapports annuels comprennent les renseignements détaillés nécessaires pour être entièrement conformes à la politique gouvernementale sur les rapports annuels.

Le comité ajoute que les rapports préparés par le Bureau du vérificateur général jouent un rôle important dans la surveillance parlementaire, surtout pendant les délibérations du Comité des comptes publics.

Par conséquent, le comité recommande à la Chambre que le gouvernement révise la politique sur les rapports annuels et qu'il envisage d'exiger que les rapports annuels contiennent les réponses des ministères sur la mise en oeuvre des recommandations de la vérificatrice générale, réponses présentées de façon uniforme pour traiter clairement de l'état de mise en oeuvre de chacune des recommandations.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à l'avis de motion 15 :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, mardi dernier, la leader parlementaire de l'opposition a invoqué le Règlement au sujet de l'avis de motion 15, inscrit au *Feuilleton et Avis* au nom du député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé. La leader parlementaire de l'opposition a fait valoir que la motion projetée était irrecevable et qu'elle constituait une attaque personnelle à l'endroit d'un député de la Chambre. J'ai eu l'occasion d'examiner et d'étudier la motion en question, dans laquelle il est demandé au chef de l'opposition de répondre à des questions sur sa position relativement à l'impôt foncier applicable au terminal de Canaport LNG.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, comme il est écrit à la page 4 de la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* : « le système parlementaire canadien découle de la tradition britannique ou de Westminster. » L'une des principales caractéristiques du système est la suivante : « Le premier ministre et le Cabinet sont responsables ou comptables de leurs actions devant l'ensemble de la Chambre de communes ». De même, à l'échelle provinciale, le premier ministre et le Cabinet sont responsables ou comptables de leurs actions devant le corps législatif. Toutefois, une telle exigence de reddition ne s'applique pas aux simples parlementaires. Le terme « simple parlementaire » désigne généralement un député qui n'a pas de fonction ministérielle.

La motion dont nous sommes saisis demande essentiellement que l'Assemblée législative exhorte un simple député à répondre à certaines questions et, plus particulièrement, à exprimer son opinion sur une question donnée et à expliquer le rôle qu'il a joué dans une affaire à laquelle il a pris part, dans le passé, en tant que particulier.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, ce n'est pas la première fois que nous sommes saisis d'une motion du genre. Des motions semblables ont été présentées dans le passé.

Il s'agit notamment de la motion 36, dont l'avis a été donné le 5 avril 2013, qui exhortait l'Association libérale et le chef de l'opposition à l'époque à rembourser aux contribuables les honoraires d'avocat qu'avait engagés l'ex-premier ministre.

De même, la motion 61, dont l'avis a été donné le 13 mai 2014, exhortait le chef de l'opposition à l'époque à déposer un curriculum vitae détaillé

ainsi que des renseignements sur les deux entreprises qu'il avait créées et le cabinet d'avocats qu'il avait aidé à fonder.

Toutefois, aucune des motions mentionnées n'a en fait été proposée ni débattue, et le président de la Chambre à l'époque n'a pas été appelé à statuer sur leur recevabilité.

S'il était permis qu'une motion du genre soit proposée, et si elle était adoptée par la Chambre, approbation serait alors donnée pour exhorter un simple député à répondre à des questions, à déposer des documents ou à fournir des renseignements ou des précisions sur des déclarations faites dans le passé ou des activités d'affaires antérieures. J'estime que de telles motions ne sont pas conformes à l'usage établi dans notre système de gouvernement parlementaire, tel que je l'ai décrit plus tôt.

Je constate que la motion dont il est question est formulée de façon semblable à une question écrite. Aux termes de notre Règlement, les questions écrites ne peuvent être adressées qu'à des ministres de la Couronne, ce que le chef de l'opposition n'est pas.

De plus, le débat sur une telle motion porterait essentiellement sur un simple député, ce qui personnaliserait le débat et créerait sans doute le désordre à la Chambre.

Si je permettais que la motion soit proposée, j'ouvrerais essentiellement la voie à la proposition future de motions semblables concernant d'autres simples parlementaires. Je rappelle aux parlementaires que mon rôle est de les protéger.

Par conséquent, pour les diverses raisons énoncées, je statue que la motion est irrecevable.

M. K. MacDonald donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 7 décembre 2017, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que les pompiers fournissent un service précieux à la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick a reconnu que les affections cardiaques et certains cancers peuvent être liés aux interventions de lutte contre les incendies et qu'elle est devenue en 2009 la septième province du Canada à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels ;

attendu que nous comptons maintenant au Canada quelque 500 pompières ;

attendu que la province du Manitoba a été la première province à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels et qu'elle a maintenant choisi d'élargir sa couverture relative aux cancers présumés pour y inclure le cancer du sein ;

attendu que l'inclusion du cancer du sein dans la loi présomptive pour les pompiers professionnels a reçu l'appui de l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative suive l'exemple du Manitoba en incluant le cancer du sein dans la couverture prévue par l'actuelle loi présomptive pour les pompiers professionnels de notre province.

M. Boudreau donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 7 décembre 2017, appuyé par M. Doherty, il proposera ce qui suit :

attendu que l'allègement de l'impôt foncier applicable pendant 25 ans au terminal de Canaport LNG, qui a réduit de millions de dollars les impôts fonciers perçus, a été consenti par le gouvernement conservateur en 2005 ;

attendu que, le 19 mars 2005, Irving Oil a publié dans le *Telegraph-Journal* une annonce pleine page s'adressant aux gens de Saint John et contenant une lettre ouverte écrite à leur intention pour tenter d'expliquer pourquoi l'entente sur l'impôt foncier du terminal de GNL constituait un si bon marché pour la ville ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte les députés du côté de l'opposition à répondre aux questions suivantes : 1) Croient-ils encore que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG représentait un bon marché pour les gens de Saint John? 2) Croient-ils que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG a été conclue hâtivement et que les gens de Saint John auraient dû être invités à participer à des consultations et à exprimer leur opinion dans le cadre du processus? 3) Les députés de l'opposition officielle expliqueraient-ils le rôle qu'ils ont joué pour ce qui était d'inciter les gens de Saint John à accepter l'entente fiscale visant Canaport LNG?

M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que, conformément à la décision rendue par le président de la Chambre plus tôt dans la journée, l'avis de motion 24 est irrecevable. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 5 décembre 2017.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, reporte la troisième lecture de certains projets de loi et annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 24, 25, 26 et 27 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi concernant la Loi sur l'enregistrement foncier et la Loi sur l'enregistrement*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi concernant la Loi sur l'enregistrement foncier et la Loi sur l'enregistrement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique

économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 45.